

Les père et mère ne peuvent, sauf motif grave, faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents.

Légitimation de l'enfant naturel

L'enfant naturel a en principe les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'enfant légitime. Toutefois s'il est né d'une personne mariée et d'un autre que son conjoint, ses droits successoraux peuvent subir certaines restrictions. Ces restrictions disparaissent si l'enfant vient à être légitimé.

L'enfant naturel est légitimé :

Soit par le mariage de ses parents : aucune formalité préalable n'est nécessaire. Il suffit que l'enfant ait été reconnu, avant le mariage ou au moment du mariage par l'un et l'autre de ses parents.

Soit par décision judiciaire : l'enfant peut être légitimé par décision du tribunal, sous certaines conditions, si le mariage de ses parents est impossible (exemple : l'un d'eux est marié, décédé, disparu ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté).

Extrait de l'acte de naissance du père

N° 236
Nom VILLEMIN
Prénoms Bruno Charles Alfred
Né le 08 Octobre 1961
à GÉRARDMÉTIER (Vosges)
de Jeanne André VILLEMIN
Nom et prénoms du père
et de /
Nom et prénoms de la mère

Délivré conforme
aux registres, le 13 Février 1998
MENTIONS MARGINALES (1)



(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de décès du père

N° _____
Décédé le _____ jour _____ mois _____ année _____
à _____ lieu du décès

Délivré conforme
aux registres, le _____ 19 _____
MENTIONS MARGINALES (1)
L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

**Extrait de l'acte de naissance
de la mère**

N° 219

Nom VASSILIOU

Prénoms Hélène Sophie

Née le 9 Juin 1969

à Villejuif (Val de Marne)

de Henri Claude VASSILIOU

Nom et prénoms du père

et de Jeanne Henriette LE BORGNE
Nom et prénoms de la mère
DE KAOËL, son épouse

Délivré conforme
aux registres, le 19 Février 1998

MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil

Sceau de la Mairie de l'arrondissement



(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

**Extrait de l'acte de décès
de la mère**

N° _____

Décédée le _____ jour _____ mois _____ année _____

à _____ lieu du décès

Délivré conforme
aux registres, le 19

MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil

Sceau de la Mairie de l'arrondissement

10 (1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance

N° 921-272

Le 28 jour janvier 1998 mois

Mil 6 heures 30

est née (1) Léo Valentine

Nom et prénoms VILLEMIN

du sexe féminin

à Paris 18^e lieu de naissance

Délivré conforme
aux registres, le 10 FEVR 1998 19

MENTIONS MARGINALES (1) fonctionnaire L'Officier de l'Etat Civil

Sceau de la Mairie de l'arrondissement

Ashley J

Extrait de l'acte de décès

N° _____

Décédé le _____

jour _____

mois _____

année _____

à _____ lieu du décès

Délivré conforme
aux registres, le 19

MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil

Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIEME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance

N° 823/102
Le 11 Janvier 2001
Mil jour mois
à 22 heure 00
est né VILLEMIN Camille
et Pestor, Henri
à Paris 20 eme du sexe masculin
lieu de naissance

Délivré conforme
aux registres, le

13 JAN. 2001

19

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

Le fonctionnaire municipal
délégué par le Maire,

Extrait de l'acte de décès

N° _____

Décédé le _____
jour mois année
à _____
lieu du décès

Délivré conforme
aux registres, le 19
MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(2) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

12

TROISIEME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance

N° _____
Le _____ jour mois
Mil
à _____ heure _____
est né (1) _____ Nom et prénoms
du sexe _____
à _____ lieu de naissance

Délivré conforme
aux registres, le 19
MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

Extrait de l'acte de décès

N° _____

Décédé le _____
jour mois année
à _____
lieu du décès

Délivré conforme
aux registres, le 19
MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(2) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

13